



Déclaration liminaire Comité Technique Local du 9 janvier 2017

Monsieur le Président,

En préambule, la CGT Finances Publiques condamne unanimement les 1591 suppressions d'emploi prévues dans la loi de finances 2018 et par voie de conséquence les 20 suppressions d'emplois d'agents A, B et C en Vendée. Nous n'avons pas de mots suffisamment forts pour qualifier ce nouvel appauvrissement intolérable de nos effectifs.

Nous demandons d'ailleurs encore et toujours

1. l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois ainsi que le comblement immédiat des postes vacants
2. la refonte complète des grilles indiciaires ainsi que la revalorisation à hauteur de l'inflation du point d'indice
3. l'abandon définitif et non la suspension du RIFSEEP, en particulier son volet subjectif sur le principe de revalorisation des compétences, le tout au détriment de la grille indiciaire censé valoriser ces mêmes compétences et son principe de rémunération au mérite via le complément indemnitaire annuel
4. l'assujettissement à pension de toutes les primes perçues
5. La réforme du supplément familial de traitement via une forfaitisation et une revalorisation de l'indemnité, notamment pour les foyers ayant un seul enfant à charge

Monsieur le Président,

Une nouvelle fois, la Direction générale des finances publiques subit de plein fouet une salve d'attaques. La CGT Finances Publiques n'est absolument pas dupe des manœuvres gouvernementales et soyez assurés que nous ne nous laisserons pas faire.

En effet, la Direction Générale des Finances publiques semble à la fois être le mal et la solution de ce pays.

Le Mal car l'ensemble des missions est attaqué et ni notre Directeur Général, appelé tantôt à affirmer que toutes les missions seront assurées, tantôt à prouver le contraire puisque par exemple les géomètres du cadastre seront progressivement privés de leurs missions de terrain et réaffectés à des tâches administratives ou bien l'accueil téléphonique pour la mise en place du prélèvement à la source sera géré par une société privée.

Nous n'avons bien entendu pas encore évoqué les superbes effets d'annonces de la rentrée sur les

mutations alors que les réunions de groupe de travail n'étaient pas terminées, ni les atermoiements de dernière minute de notre ministre pour signer le décret PPCR A. Une vraie provocation !

Les militants CGT sont souvent décrits comme radicaux mais détrompez-vous, monsieur le Président, les extrémistes ne sont pas forcément là où on croit.

D'ailleurs, le ministre en a rajouté une couche en remettant à nouveau sur le tapis une éventuelle remise en question du principe de la séparation ordonnateur / comptable.

La solution, puisque la DGFIP est bien la Direction sacrifiée et principal pourvoyeur d'économies budgétaires.

Le constat est à ce jour cinglant :

Les directions départementales sont de plus en plus vidées de leurs missions avec la disparition des trésoreries de proximité, des fusions des services, le développement du travail à distance, et la mise en place de pôles supra-départementaux

Le contrôle fiscal est de moins en moins intrusif et l'arrivée du « droit à l'erreur » ne fera que réduire les possibilités de contrôles.

A tout cela s'ajoute la remise en cause systématique des règles de gestion des personnels, de la réduction des perspectives de carrière des agents et de la mise en place de formation initiales au rabais.

La chute du nombre d'emploi et des dotations budgétaires ont un impact social mortifère. Les services ont perdu 20680 emplois A, B et C depuis la création de la DGFIP, sans compter les suppressions d'emplois A+ et les vacances de postes. Ces dynamiques ont des effets dévastateurs sur les conditions de travail : les temps-partiels ne sont pas pris en compte dans le temps de travail, les écrêtements horaires sont en augmentation constante et les absences pour raison de santé augmentent elles aussi. L'instauration de la journée(s) de carence ne gommara pas cette réalité.

Pour la CGT Finances Publiques, la situation de la DGFIP est donc la conséquence directe des politiques de restrictions à tout va.

Pour revenir à l'ordre du jour de ce comité technique local, nous souhaitons vous soumettre à cette occasion un certain nombre d'interrogations.

Transfert au 01/09/2018 de la gestion comptable et financière des EPS de la trésorerie Côte de Lumière vers la trésorerie des hôpitaux

Les questions résultant de ce transfert sont : pourquoi le choix du 1^{er} septembre ? Les problématiques RH ont été évoquées mais s'agira-t-il d'appuyer le bouton au 31 août pour que le budget apparaisse à la Roche sur Yon le 1^{er} septembre 2017 ?

Exercice emploi 2018 :

Nous ne voulons pas discuter pour savoir où nous devons supprimer des emplois. Tous les services sont en sous-effectif et un grand nombre d'agents est en souffrance. Nous vous demandons de porter ce sujet en dernier point de l'ordre du jour.

Ponts naturels : la section locale Cgt Finances Publiques ne souhaite pas imposer aux agents du département de la Vendée des congés non choisis, nous nous abstenons donc de voter sur cette question.

TBVS 2018 : sélection des indicateurs complémentaires :

Qui peut le plus peut le moins ou comment passer aux extrêmes.

La CGT Finances publiques s'étonne du faible nombre d'indicateurs proposés et s'interroge sur la pertinence du choix des critères optionnels.

Un tableau de bord de veille sociale doit permettre de donner une photographie annuelle d'un service et donc de déceler un problème potentiel.

C'est pourquoi nous nous demandons en quoi le choix de ces critères permettra de satisfaire à notre demande.

Evolution du service RH liée la création du CSRH et du service RNF lié au transfert d'activité:

Dans un souci de transparence, nous souhaiterions qu'un effort particulier soit porté sur les sigles employés sans explication préalable. S'agissant des documents, nous aurions souhaité que soient annexés les transferts d'emploi consécutifs à cette réorganisation. Les recettes non fiscales recouvrant un terme générique, que va-t-il exactement subsister du service en 2018 ? Pourquoi aucune fiche n'a été mise à notre disposition ?

Enfin, en question diverse nous souhaitons aborder les modifications des modalités d'accès au parking de la cité Travot.